

# Les bornes fontaines

On dit : Bornes-Fontaines ou Borne, soit fontaine.

En vertu de réception, un Mandat du prix en sera délivré sur les fonds libres de la Caisse municipale, au profit de l'entrepreneur qui sera tenu de produire, seulement à l'appui, un mémoire détaillé, visé par la Mairie, de tous les frais et déboursés concernant l'acquisition, le transport et le posage de ce dont il s'agit.

Fait en séance, par les Membres soussignés, le 12<sup>9</sup><sup>me</sup> 1845.

Il a été convenu qu'un ange d'air de bronze sera mis de chaque côté de l'hydraulique sur un socle; l'autre sera sur le socle de l'église et l'autre sur l'ange en pierre dans la niche entre les deux fonts qui sont vis-à-vis du Moulin.

Loquet Dousselle. J. Bougeard



Cette photo, montre Renée SAXENHAMMER, près de la borne-fontaine placée en face de l'église et de l'école, près de la maison de Maria Thierry et près du chêne de la liberté.

Il y a eu une borne fontaine en face de l'église.

Elle était située à côté de la maison de Maria Thierry et aussi à côté du chêne de la liberté. (coupé à cause de sa vieillesse en 1939, la souche était encore apparente en 1955).



Celle ci se trouvait au n° 21 de la rue des Clous. Elle a été posée en même temps que 4 autres en 1951( les 4 étaient rouges). Elle a remplacé une autre dont le système d'ouverture était en haut, donc difficile à actionner pour un enfant.

Il a fallu beaucoup de temps pour obtenir une borne à cet endroit car, il manquait d'argent et aussi sous prétexte que les intéressés possédaient des puits avec pompe à la maison.

En 1950, il y avait 6 bornes-fontaines disposées de telle sorte que les gens puissent aller chercher l'eau assez rapidement, à environ 50 m.

Elles étaient situées

- au 21, de la rue des Clous
- au 1, de rue des Clous
- à côté de l'ancienne caserne des pompiers (à côté du 03, rue du jus)
- au 14/15 rue du Jus
- à côté des dépendances de M Furgaut, -
- près du 18 de le rue St-Quirin(devant chez Thierry, le dernier chainetier).

C'était le travail des enfants de faire la corvée d'eau.



Les fontaines ont été abandonnées parce que l'alimentation ancienne n'a pas été réparée.

Sur le plan de 1871, l'emplacement d'une fontaine est bien marqué.

On parle de la fontaine du cimetière.... ???

Conseil Municipal de Pargny - Sous-Morance  
recevra extrait au lieu ordinaire de ses séances, par autorisation  
Spéciale Du Préfet ci-dessous;

N<sup>o</sup> le Maire a proposé l'acquisition de trois arceaux en  
fonte, de cinq deux mètres quinze centimètres de long; sixante-  
deux centimètres de large, et quarante centimètres de profondeur, le  
tout hors œuvre; destinés à l'établissement d'une fontaine au  
devant de l'église:

Vu que cette proposition est d'une réelle utilité;  
Le Conseil Délibère qu'il y a lieu de procéder, sur les  
fonds communaux une somme de " " " " " " " "

Le Conseil Municipal de Pargny, Sous-Morance,  
des Séances du

